



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 12 juin 2017 de 15 h 10 à 15 h 30.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Clifford Moar, chef – 15 h 10 à 15 h 20 (ACTIVITÉS POLITIQUES)
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M. Steve Morel, directeur général par intérim

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Éducation et main-d'œuvre
 - 3.1 Changement au plan d'effectif
 - 3.2 Ententes de financement CEPN – Protocole de bonne entente CDRHPNQ
4. Infrastructures et services publics
 - 4.1 Programmes d'habitation
5. Direction générale
 - 5.1 Fonds de cautionnement SDEI
6. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du chef Moar, M. Charles-Édouard Verreault assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

3.1 CHANGEMENT AU PLAN D'EFFECTIF

RÉSOLUTION N° 6749

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite offrir des programmes et des services de qualité accessibles tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le titre actuel du poste # 0152 ne correspond pas aux responsabilités assumées et que l'historique démontre que le besoin réel est pour une poste d'orthopédagogue;

CONSIDÉRANT l'augmentation des inscriptions à la garderie scolaire;

CONSIDÉRANT l'augmentation des inscriptions en maternelle 4 ans pour l'automne 2017;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts de restriction budgétaire, un budget supplémentaire est nécessaire pour l'application de la convention collective du syndicat des travailleuses et travailleurs de l'éducation de Mashteuiatsh et pour l'ajout d'un enseignant supplémentaire.

IL EST RÉSOLU de modifier le plan d'effectif pour changer le titre du poste # 0152 enseignant pour celui d'orthopédagogue, changer le titre du poste aide-éducateur # 0799 pour éducateur de soutien en garderie et ajouter un poste d'enseignant à l'école Amishk;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender le budget de 2017-2018 de 98 371 \$ de la direction – Éducation et main-d'œuvre.

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

3.2 ENTENTES DE FINANCEMENT CEPN – PROTOCOLE DE BONNE ENTENTE CDRHPNQ

PROTOCOLE DE BONNE ENTENTE CDRHPNQ

RÉSOLUTION N° 6750

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la direction - Développement de la main-d'œuvre est la représentante du Centre local des Premières Nations (CLPN) de la communauté;

CONSIDÉRANT que le Protocole de « bonne entente » et de contribution financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de chacune des communautés Premières Nations des outils de gestion leur permettant de supporter leurs activités;
- Offrir à sa clientèle des services et des programmes adéquats pour le développement de l'emploi et de la formation.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le Protocole de « bonne entente » et de contribution financière au montant de 935 866 \$ et de désigner la direction - Développement de la main d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire du Protocole et des autres documents relatifs à cette entente.



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

STRATÉGIES D'EMPLOI

RÉSOLUTION N° 6751

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite offrir des programmes et des services de qualité accessibles tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT la volonté de la direction – Éducation et main-d'œuvre de :

- * Promouvoir et encourager des carrières en science et technologie auprès des étudiants des Premières Nations;
- * Fournir un emploi d'été aux étudiants des Premières Nations dans le but de se préparer pour leur entrée prochaine sur le marché du travail grâce à des activités d'emploi d'été;
- * Favoriser l'intégration des étudiants vers le marché du travail.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations » au montant de 55 601 \$ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

PROGRAMME DE RÉUSSITE SCOLAIRE

RÉSOLUTION N° 6752

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté d'améliorer les résultats scolaires des étudiants de la communauté;

CONSIDÉRANT que la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations (PRSEPN) auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT que l'objectif global du programme est d'améliorer les résultats scolaires des étudiants des Premières Nations dans les réserves en mettant l'accent sur les domaines prioritaires suivants :

- * La maîtrise de la lecture et de l'écriture;
- * La maîtrise du calcul;
- * La prévention;
- * La rétention scolaire.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations au montant de 452 807 \$ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

DIVERSIFICATION DES PARCOURS DE FORMATION AU SECONDAIRE

RÉSOLUTION N° 6753

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de soutenir le développement et l'amélioration de programmes de formation axé sur l'emploi;



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Diversification des parcours de formation au secondaire » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT que le programme vise principalement à :

- * Offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité aux élèves des écoles de bande afin de répondre aux besoins de tous;
- * Améliorer la capacité des écoles de bande à développer des compétences en employabilité chez les jeunes;
- * Améliorer la capacité des écoles de bande à développer chez les étudiants la connaissance de soi, des programmes de formation et du monde du travail.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Diversification des parcours de formation au secondaire » au montant de 77 724 \$ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

ÉDUCATION SPÉCIALE

RÉSOLUTION N° 6754

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et à des services d'éducation spéciale de qualité qui tiennent compte du profil et des besoins de chacun ainsi que des particularités culturelles;

CONSIDÉRANT que la direction – Éducation et main-d'œuvre dépose une demande de financement pour le programme « Éducation spéciale » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Éducation spéciale » au montant de 1 133 396 \$ et de désigner la direction - Éducation et main-

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

LANGUE ET CULTURE

RÉSOLUTION N° 6755

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite promouvoir et préserver la langue et la culture des Pekuakamiulnuatsh afin d'assurer la pérennité de notre Première Nation;

CONSIDÉRANT la mission de la direction - Éducation et main-d'œuvre de développer des programmes de formation permettant l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles propres aux Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la direction - Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Langue et culture » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectifs :

- * D'élaborer du matériel pédagogique;
- * D'élaborer un programme d'enseignement et la tenue d'activités d'intérêt linguistique et culturel;
- * De mettre sur pied des activités pour améliorer l'efficacité de l'enseignement des langues en classe.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Langue et culture 2017- 2018» au montant de 186 263 \$ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

NOUVEAUX SENTIERS

RÉSOLUTION N° 6756

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de rendre l'enseignement plus efficace par l'élaboration de nouveaux programmes d'études pour nos écoles, tout en favorisant l'implication des parents et de la collectivité dans l'éducation;

CONSIDÉRANT que la direction - Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le programme « Nouveaux sentiers en éducation » auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectifs de :

- * Rendre l'enseignement en classe plus efficace par l'élaboration de programme d'études et de développement linguistique, l'amélioration des méthodes pédagogiques et l'achat d'équipement informatique et de logiciels;
- * Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à favoriser la participation des parents et de la collectivité dans l'éducation des enfants et des jeunes afin d'instaurer un environnement qui valorise l'éducation;
- * Aider les écoles administrées par les bandes à recruter et à maintenir en poste leurs éducateurs et leur personnel enseignant qualifiés, et à leur offrir des possibilités de perfectionnement professionnel.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le programme « Nouveaux sentiers en éducation » au montant de 192 759 \$ et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

4.1 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 6757

Garantie ministérielle en faveur de Marie Jacqueline NOELLE PAUL et de Marie Pauline LISETTE GUAY
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 1886 rue Nishk, à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6758

Garantie ministérielle en faveur de Charles Antonin PHILIPPE BUCKELL.
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 32 rue Pishu, à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6759

Garantie ministérielle en faveur de CHARLES Marcel RAPHAEL et de Marie Roberte LISE SAVARD
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 1668 rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh

Note : Les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6760

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2016, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le but du programme d'accès à la propriété est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh afin d'acquérir ou de construire une maison;

CONSIDÉRANT que le requérant Joseph Luc Jean SAMUEL ROBERTSON n° bande XXXX de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean est, selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin en vigueur pour l'année 2017-2018, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 24 000 \$ quant à son logement dans la réserve de Mashteuiatsh n° 5 par la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où il se propose d'acquérir la maison est la suivante :

La totalité du lot 10-45 du rang « C » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 4672R.

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu du requérant les certificats de possession ou d'occupation ou le billet d'établissement (appelé billet de location dans la Loi) sur lequel est située la maison pour laquelle un prêt est demandé et l'engagement d'évacuer ladite maison et ledit terrain à la demande de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, s'il néglige d'observer les conditions du prêt;

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où le requérant manque à ses engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener le requérant à rembourser les arriérés;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à défaut de l'observation des conditions du prêt et à la demande du ministère, ordonnera à un agent d'intenter au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les procédures jugées nécessaires contre le requérant et les membres de sa famille, en vue de prendre possession de la maison à l'égard de laquelle le prêt a été accordé.

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin à Joseph Luc Jean SAMUEL ROBERTSON n° bande XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction – Infrastructures et services publics à signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6761

Garantie ministérielle en faveur de Joseph Luc Jean SAMUEL ROBERTSON
Programme d'accès à la propriété (Volet Nimanikashin)
Adresse du projet : 2720-2722 rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉSOLUTION N° 6762

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2016, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le but du programme d'accès à la propriété est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh afin d'acquérir ou de construire une maison;

CONSIDÉRANT que le requérant Joseph Alphide Steeve JEREMY ROBERTSON n° bande XXXX de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean est, selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin en vigueur pour l'année 2017-2018, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 24 000 \$ quant à son logement dans la réserve de Mashteuiatsh n° 5 par la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où il se propose d'acquérir la maison est la suivante :

La totalité du lot 10-44 du rang « C » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 4672R.

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu du requérant les certificats de possession ou d'occupation ou le billet d'établissement (appelé billet de location dans la Loi) sur lequel est située la maison pour laquelle un prêt est demandé et l'engagement d'évacuer ladite maison et ledit terrain à la demande de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, s'il néglige d'observer les conditions du prêt;

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où le requérant manque à ses engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener le requérant à rembourser les arriérés;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à défaut de l'observation des conditions du prêt et à la demande du ministère, ordonnera à un agent d'intenter au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les procédures jugées nécessaires contre le requérant et les membres de sa famille, en vue de prendre possession de la maison à l'égard de laquelle le prêt a été accordé.

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme d'accès à la propriété – volet Nimanikashin à Joseph Alphide Steeve JEREMY ROBERTSON n° bande XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction – Infrastructures et services publics à signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6763

Garantie ministérielle en faveur de Joseph Alphide Steeve JEREMY ROBERTSON

Programme d'accès à la propriété (Volet Nimanikashin)

Adresse du projet : 2728-2730 rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 FONDS DE CAUTIONNEMENT SDEI

RÉSOLUTION N° 6764

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2017, il a été décidé de mandater un professionnel indépendant, membre d'un ordre professionnel, pour effectuer la vérification des comptes et registres de la SDEI en lien avec le Fonds de cautionnement dans le but de faire l'évaluation de la gestion du programme du Fonds de cautionnement;

CONSIDÉRANT que suite à un appel de proposition, la firme Potvin CPA Et Associés a été sélectionnée;

CONSIDÉRANT que les dépenses en lien à cette vérification doivent faire l'objet d'une décision de Katakuhimatsheta pour la provenance des fonds qui doivent y être alloués.

IL EST RÉSOLU de mandater la firme Potvin CPA Et Associés, membre d'un ordre professionnel, pour effectuer la vérification complète des comptes et registres de la SDEI en lien avec le Fonds de cautionnement dans le but de faire l'évaluation de la gestion du programme du Fonds de cautionnement;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'accorder un budget d'opérations supplémentaire de 8 800 \$ pour l'année 2017-2018 à la direction – Économie, emploi et partenariats stratégiques pour les frais inhérents à cette vérification.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 15 h 30, proposée par M. Charles-Édouard Verreault, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

